

**MAIRIE
DE
CHAPTELAT**

**Nombre de
conseillers**

en exercice

19

présents

10

votants

17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an *deux mille VINGT-SIX*
le 5 juin

Le Conseil Municipal de la commune de
CHAPTELAT

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de
Madame Julie LENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents (10)

Julie LENFANT, BRAYE Solange, DECHAUX Nicolas, VERGNE Laëtitia, PEYRAT Thierry, MASDIEU Christel, LAMARGUE Laurent, RABIET Marion, TALLET Mathieu, , PONTABRY Jean-Marie

Absents ayant donné procuration (7)

*Caroline LAVIGNE donne procuration à DECHAUX Nicolas
PQMARES Julien donne procuration à LAMARGUE Laurent
JUDE Valérie donne procuration à Laetitia VERGNE
TEXIER Nadège donne procuration à MASDIEU Christel
TALLET Mathieu donne procuration à BRAYE Solange
Marie DEMAISON donne procuration à PONTABRY Jean-Marie
BURATTI Francesca donne procuration à Marion RABIET*

Absents (2):

*DUROUX Julien
CHENIEUX Jérémy*

Secrétaire de séance : LAMARGUE Laurent

XVI : ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF « VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES »

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'augmentation des cambriolages constatée sur le territoire communal ;
- Considérant le diagnostic de sûreté réalisé par les services de la gendarmerie, mettant en évidence la nécessité de renforcer les actions de prévention et de vigilance sur la commune ;
- Considérant que la commune a engagé une démarche globale de sécurisation, notamment par l'installation d'un dispositif de vidéoprotection ;
- Considérant que l'adhésion au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires » constitue une mesure complémentaire permettant de renforcer la prévention des actes de délinquance, de développer la solidarité de voisinage et d'améliorer la transmission d'informations entre les habitants, la commune et les forces de l'ordre ;
- Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à ce dispositif afin de contribuer à la tranquillité publique et à la sécurité des administrés ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De reporter cette délibération pour plus de précision.

VOTE :

Présents : 10

Procuration : 7

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans que dessus : 05/06/2026

Au registre sont les signatures.

Affiché le 05/06/2026

Pour copie conforme

En mairie le : 05/06/2026

Madame la Maire

